

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

**Le cinq juin deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes** le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, la Maire.

**PRÉSENTS :** Mme. CAZALA-CROUTZET, Mme. DARETS, Mme. GUITARD, Mme. LABOURDETTE, M. BALASQUE, M. COURADET, Mme. LABAT, Mme. TOUZET, Mme. GARROCO, M. COVEZ, Mme. GUÉRAÇAGUE, M. LE MERCIER, M. PÉMOULIÉ, Mme. DARRIGRAND, M. COM-NOUGUÉ

**REPRÉSENTÉS :** Mme. MARRACQ (pouvoir à Mme. LABAT), M. CHOQUET (pouvoir à Mme. DARETS), M. CLAVARET (pouvoir à Mme. CAZALA-CROUTZET), M. DELOT (pouvoir à M. LE MERCIER)

**EXCUSÉS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. BALASQUE

**Délibération n° 30-06-24 :** Programme « Eclairage des aires de grands jeux 2023 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°22EP086 – Eclairage du stade de Rugby

Comme exposé en début de Conseil et après accord préalable des Conseillers Municipaux, Madame la Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette délibération, non inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal, compte-tenu des délais de programmation et de réalisation des travaux.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage du Stade de Rugby (Aire de Grands Jeux)**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Eclairage des aires de grands jeux 2023\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **Décide** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.
- **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - Montant des travaux T.T.C : 243 396,52 €
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 24 339,65 €
  - Frais de gestion du TE 64 : 10 141,52 €

**TOTAL : 277 877,69 €**

**Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Syndicat : 24 000,00 €
- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) : 43 919,44 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur **fond libres** : 199 816,73 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 10 141,52 €

**TOTAL : 277 877,69 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du compte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.
- **Transmet** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à Bénégacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Didier Balasque



La Maire,  
Marie-Ange Cazala-Croutzet

